

Insee flash

CHAMPAGNE - ARDENNE



n° 169 - Avril 2013



Les quartiers prioritaires des villes de Champagne-Ardenne

Une forte diversité des situations de précarité



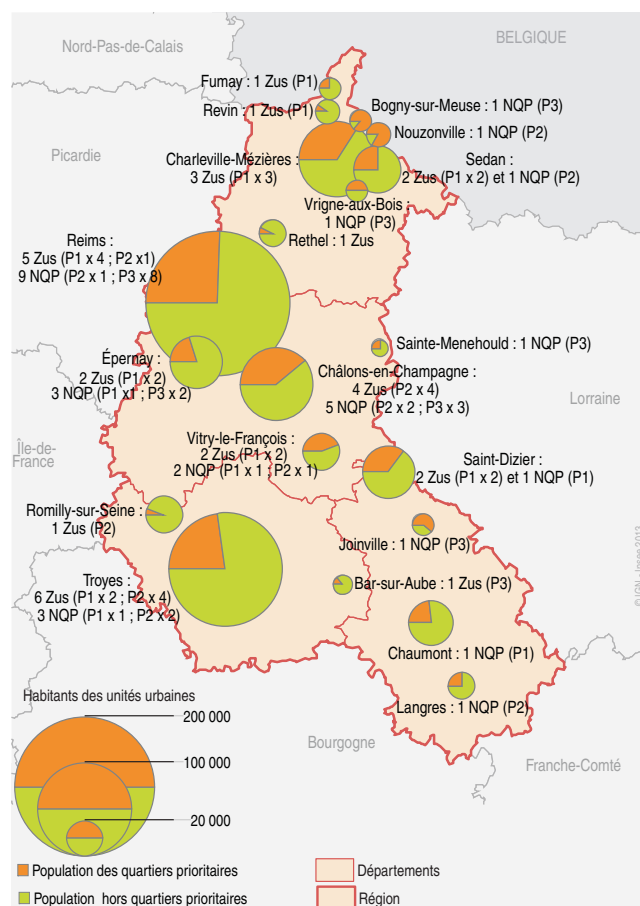
DRJSCS

www.insee.fr

En Champagne-Ardenne, 177 000 personnes vivent dans un quartier prioritaire, soit 13,2 % de la population, ce qui place la Champagne-Ardenne au 5^e rang des régions métropolitaines où cette proportion est la plus élevée. Ces quartiers, au nombre de 62, se caractérisent par la concentration de difficultés socio-économiques, résumées par un revenu perçu en moyenne plus faible que dans l'ensemble de la population. Pour plus de la moitié d'entre eux, les habitants disposent d'un revenu médian de 10 800 euros contre 16 600 euros pour la population résidant dans les villes où ces quartiers sont insérés. Les départements des Ardennes et de l'Aube comptent davantage de quartiers en fortes difficultés. Cependant, une partie de ces difficultés est liée à un environnement socio-économique plus dégradé. Les écarts de conditions entre une ville et ses quartiers prioritaires sont plus marqués dans les grandes agglomérations de la Marne et de l'Aube. La répartition de la pauvreté au sein même des quartiers peut varier ; les difficultés sont moins uniformément réparties dans certains quartiers des Ardennes et de l'Aube, au sein desquels les situations d'extrême précarité sont également plus fréquentes.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) définissent le cadre géographique de la politique de la ville et concernent 61 des 62 quartiers prioritaires en Champagne-Ardenne. Avec la mise en place des Cucs, 31 nouveaux quartiers prioritaires (NQP) se sont ajoutés aux 30 zones urbaines sensibles (Zus) définies en 1996. Parmi ces 61 quartiers, 25 sont classés en priorité 1, degré de difficulté le plus élevé, 19 sont en priorité 2 et 17 en priorité 3. La région compte également une Zus à Reims créée en 1996, mais pour laquelle la ville n'a pas contractualisé avec l'État lors de la mise en place des Cucs en 2007.

Population concernée par la géographie prioritaire en Champagne-Ardenne en 2009



Lecture : l'unité urbaine de Reims comporte 14 quartiers prioritaires : 5 Zus, dont 4 classées en priorité 1 et 1 en priorité 2 et 9 NQP, dont 1 classé en priorité 2 et 8 en priorité 3. En 2009, ces 14 quartiers regroupent 48 600 habitants soit 26 % de ceux de l'unité urbaine (190 200 habitants).
Sources : Insee, recensement de la population 2009 ; Insee - DGFIP, source fiscale 2009 ; SG CIV, SIG Ville

Une région fortement concernée par la géographie prioritaire

Au 1^{er} janvier 2009, en Champagne-Ardenne, 177 000 personnes résident dans un des 62 quartiers prioritaires (Zus et NQP, y compris la Zus de Rethel), soit 13,2 % de la population régionale. Malgré sa relativement faible concentration urbaine (39 % des Champardennais résident en dehors d'une unité urbaine, contre 22,8 % en France métropolitaine et moins de 12,2 % dans les régions comportant une agglomération française de premier plan), la Champagne-Ardenne se place au 5^e rang des régions métropolitaines ayant une part de population habitant dans un quartier prioritaire parmi les plus élevées. Au niveau national, trois régions comportant une agglomération française de premier plan (Paris, Lille, Marseille) se détachent avec une proportion proche du double de la moyenne nationale (14,3 %). La Haute-Normandie se situe en 4^e position avec une part (13,8 %) proche de celle de la Champagne-Ardenne.

Le poids de la géographie prioritaire dans la région est lié à la forte couverture de ses unités urbaines, la plus élevée de France. Un cinquième des unités urbaines régionales de moins de 10 000 habitants compte au moins un quartier prioritaire, contre un sixième dans le Nord-Pas-de-Calais, deuxième région la plus concernée. La Champagne-Ardenne est également la seule région dont les unités urbaines de plus de 10 000 habitants sont toutes impliquées dans la géographie prioritaire. Au sein de l'ensemble des unités urbaines concernées par la politique de la ville, 26,1 % de la population réside dans un quartier prioritaire. Si cette proportion est plus importante qu'en France métropolitaine (24,4 %), elle est nettement inférieure à l'Île-de-France (28,3 %), le Nord-Pas-de-Calais (34,7 %) et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (31,7 %).

Des difficultés communes à tous les quartiers prioritaires

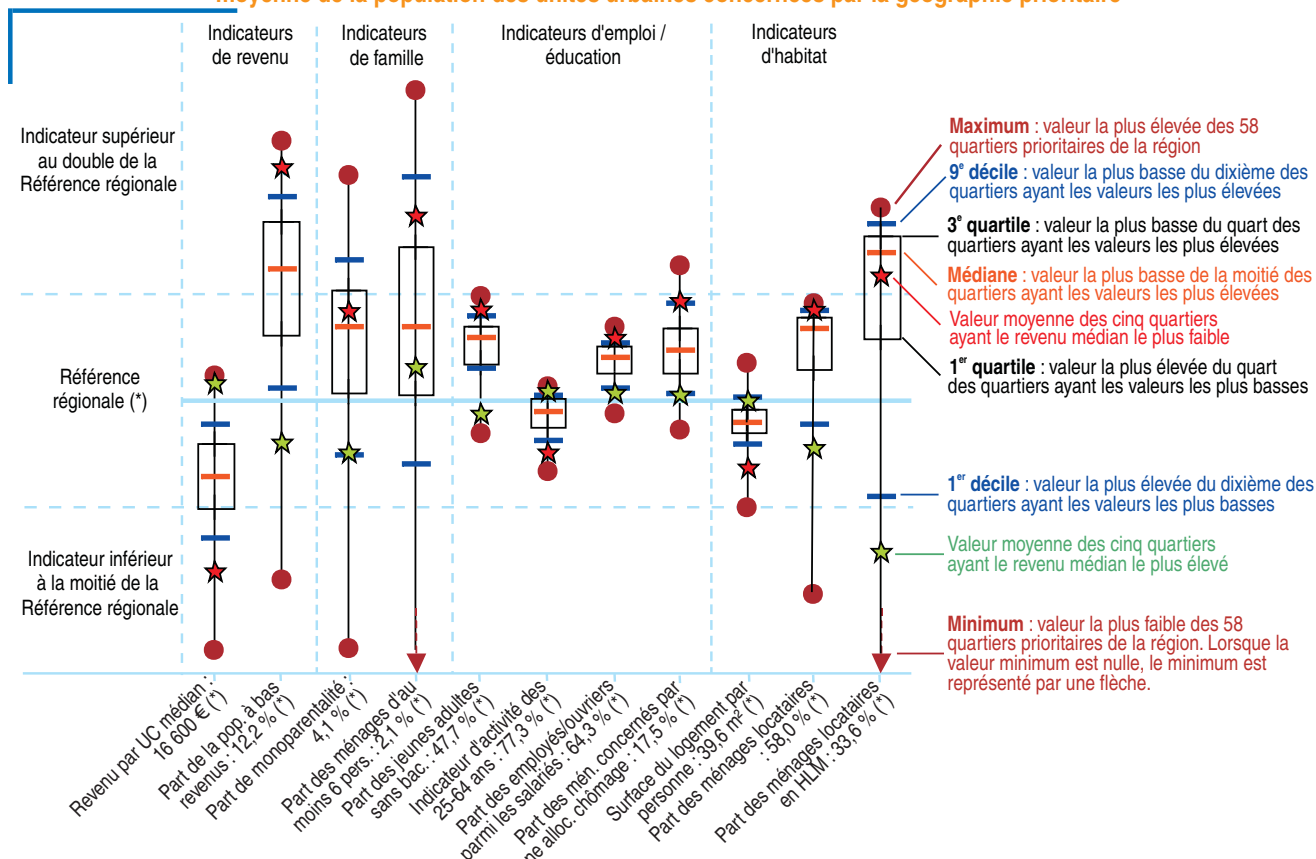
Pour éclairer la connaissance des quartiers, l'Insee produit des indicateurs clés relatifs aux thématiques du champ d'intervention de la politique de la ville à l'échelle des quartiers : revenu, famille, emploi, éducation et habitat. Pour l'ensemble des onze indicateurs étudiés, plus des trois quarts des quartiers prioritaires de Champagne-Ardenne ont une situation plus dégradée que celle de l'ensemble de la population habitant dans les unités urbaines englobantes. En s'intéressant aux indicateurs de revenu, d'emploi et d'éducation, à la surface des logements et à la part des ménages locataires, ce sont plus de neuf quartiers sur dix qui connaissent une situation plus défavorisée.

Les difficultés sont les plus marquées sur le revenu, la structure familiale et les conditions de logement. Pour plus de la moitié des quartiers, les habitants disposent d'un revenu médian de 10 800 euros, 1,5 fois inférieur à celui perçu par la population résidant dans les unités urbaines englobantes (16 600 euros). Les écarts sont similaires pour la part de familles monoparentales (6,2 % contre 4,1 %), les ménages d'au moins six personnes (3,2 % contre 2,1 %) et les ménages locataires (87,1 % contre 58,0 %). Ils sont encore plus accentués pour la part des ménages à bas revenu (25,7 % contre 12,2 %) et la part des ménages locataires en HLM (77,3 % contre 33,6 %).

Le revenu, indicateur global de difficulté des quartiers

Le revenu résume à lui seul les difficultés d'un quartier prioritaire. Plus un quartier dispose d'un revenu médian par unité de consommation

Indicateurs clés de la politique de la ville : répartition des quartiers prioritaires de Champagne-Ardenne par rapport à la moyenne de la population des unités urbaines concernées par la géographie prioritaire



Le **revenu par unité de consommation (UC)** d'un ménage correspond à son revenu total rapporté à son nombre d'unités de consommation, déterminés de la manière suivante : 1 pour la personne responsable de la famille ; 0,5 pour toute autre personne âgée de 14 ans et plus ; 0,3 par enfant de moins de 14 ans.

Le **revenu médian par UC** d'un quartier partage les ménages du quartier en deux groupes : la moitié déclare un revenu par UC annuel inférieur à cette valeur et l'autre moitié déclare un revenu par UC annuel supérieur.

(*) la référence régionale correspond à la valeur observée sur l'ensemble de la population vivant dans les unités urbaines de Champagne-Ardenne concernées par la géographie prioritaire.

Lecture : le graphique présente la distribution des 58 quartiers prioritaires de Champagne-Ardenne, pour chaque indicateur clé de la politique de la ville, qu'il est possible de rapporter à la valeur de la population des unités urbaines concernées par la géographie prioritaire (11 indicateurs). Une échelle logarithmique a été utilisée afin de ne pas altérer les distributions.

Ainsi, un quart des quartiers prioritaires (1^{er} quartile) dispose d'un revenu médian par unité de consommation inférieur à la moitié du revenu médian de la population des unités urbaines concernées par la géographie prioritaire.

Sources : Insee-DGFiP, source fiscale 2009 ; Insee-CNAM, estimations mixtes de population 2007

tion faible, plus il connaît des difficultés importantes dans tous les domaines. Ainsi, les cinq quartiers les moins pauvres ont aussi le moins de difficultés liées à la famille, au logement ou à l'emploi et l'éducation. À l'inverse, les cinq quartiers les plus précaires en terme de revenu cumulent les difficultés : taux d'activité et part de diplômés les plus faibles, chômage le plus élevé, logements les plus petits. Ils regroupent également à la fois les quartiers où la part de familles monoparentales est la plus élevée, et ceux dont la part des ménages d'au moins six personnes est la plus importante, les deux situations se compensant en moyenne.

De plus fortes difficultés dans les Ardennes et l'Aube

Un quart des quartiers est en moindre difficulté par rapport à l'ensemble des quartiers prioritaires de Champagne-Ardenne fin 2009. Ce groupe est constitué des 15 quartiers de la région dont le revenu médian excède 13 000 euros, qui sont principalement des grands NQP de priorité 2 ou 3 : 13 ont plus de 2 000 habitants, 13 sont des NQP et 14 sont classés en priorité 2 ou 3. Ne comptant aucun quartier de ce type, l'Aube est sous-représentée dans ce groupe avec un seul quartier concerné sur les 11 du département, au contraire des trois autres départements de la région.

Un quart des quartiers est en plus forte difficulté que les autres quartiers prioritaires régionaux fin 2009. Au sein de ces quartiers, le revenu médian est inférieur à 9 000 euros, soit presque moitié moins que le revenu médian de l'ensemble de la population de la région (17 400 euros). Dans ce groupe de quartiers, deux tiers sont des Zus et deux tiers sont de priorité 1. Avec 7 quartiers Zus de priorité 1 parmi ses 12 quartiers, le département des Ardennes est le département le plus impacté avec 42 % de ses quartiers dans ce groupe. Les quartiers de l'Aube y sont également surreprésentés (4 des 11 quartiers du département).

Fin 2009, la moitié des quartiers de la région est en situation intermédiaire, avec un revenu médian compris entre 9 000 et 13 000 euros. Dans ce groupe, l'Aube connaît la situation la plus dégradée, avec 5 quartiers sur 6 disposant d'un revenu inférieur à 10 800 euros. À l'inverse, les 3 quartiers de la Haute-Marne ont tous un revenu supérieur à 10 800 euros. La répartition des quartiers de ce groupe est équilibrée dans la Marne. Les Ardennes comptent, en proportion, moins de quartiers dans cette tranche (33 %) que les autres départements.

Degré de priorisation des actions de l'État, tel qu'établi lors de la mise en place des Cucs en 2007, et difficultés observées sur les quartiers en 2009 concordent dans les situations les plus extrêmes, les plus favorables comme les plus dégradées. Cependant, l'objectif pour la politique de la ville, affirmé par la loi du 1^{er} août 2003, vise à « réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires ». Aussi, l'intensité des actions de l'État sur un quartier ne dépend pas uniquement du niveau absolu de ses difficultés, mais

également de l'ampleur de la divergence entre la situation socio-économique de ce quartier et celle de la ville où il est inséré, ainsi que des inégalités au sein même du quartier.

Des contrastes socio-économiques importants au sein des grandes villes de la Marne et de l'Aube

L'écart de situation socio-économique ou « contraste » d'un quartier prioritaire à sa ville est fortement lié aux difficultés du quartier. Parmi les 15 quartiers en moindre difficulté, 14 sont classés en faible contraste. Le « contraste », défini comme l'écart entre les revenus perçus par les habitants du quartier et ceux perçus par les autres résidents de l'unité urbaine où s'insère le quartier, y est inférieur à 6 300 euros. À l'inverse, 10 des 15 quartiers en forte difficulté sont classés en fort contraste, avec des écarts de revenu supérieur à 8 600 euros et 5 en contraste moyen.

Les quartiers situés dans les petites unités urbaines de la région se distinguent par leur faible contraste par rapport à leurs difficultés, en comparaison aux quartiers des grandes unités urbaines, notamment de la Marne et de l'Aube. Ainsi, le revenu médian des quartiers de Bogny-sur-Meuse, Fumay, Joinville, Sainte-Meneshould et Vivier-au-Court, tous classés en faible contraste, est en moyenne inférieur de 3 000 euros à celui des quartiers de Châlons-en-Champagne, Reims et Troyes. Aucun quartier situé dans une petite unité urbaine n'est classé en fort contraste, y compris le quartier Orzy de Revin pourtant en forte difficulté au regard de son revenu médian. À revenu médian similaire, les quartiers des grandes villes de la région sont tous classés en fort contraste. Troyes se distingue avec trois quartiers dans ce cas (La Lisière, Vouldy et Point-du-Jour) alors que Reims et Châlons-en-Champagne en comptent chacun un seul.

De fortes disparités de revenu au sein des quartiers en forte difficulté de l'Aube et des Ardennes

Les quartiers ayant un revenu médian très faible ont de moins fortes inégalités internes que des quartiers ayant un revenu médian élevé. La « disparité » de revenu, mesurée par l'écart entre le revenu maximum perçu par le quart de la population du quartier ayant les revenus les plus faibles et le revenu minimum perçu par le quart ayant les revenus les plus élevés, y est moindre. Sur les 15 quartiers en moindre difficulté, 11 sont classés en forte disparité de revenu, supérieure à 10 800 euros, contre 2 pour les 15 quartiers en forte difficulté. Néanmoins, de tels écarts sont à relativiser : le revenu maximum du quart de la population la plus pauvre des quartiers en moindre difficulté est proche du revenu médian des quartiers en forte difficulté. Les inégalités entre quartiers sont par conséquent difficilement comparables lorsque l'écart entre leur niveau de revenu médian est très important.

Répartition des quartiers de la politique de la ville de Champagne-Ardenne par revenu médian par unité de consommation en 2009

	par revenu médian par unité de consommation en 2009				
	Quartiers en forte difficulté	Quartiers en situation intermédiaire		Quartiers en moindre difficulté	Ensemble des quartiers prioritaires
	Revenu médian inférieur à 9 000 euros	Revenu médian compris entre 9 000 et 10 800 euros	Revenu médian compris entre 10 800 et 13 000 euros	Revenu médian supérieur à 13 000 euros	
	1 ^{er} quartile	2 ^e quartile	3 ^e quartile	4 ^e quartile	
Ardennes	5	2	2	3	12
Aube	4	5	1	1	11
Marne	5	7	8	9	29
Haute-Marne	1	0	3	2	6
Champagne-Ardenne	15	14	14	15	58

Lecture : parmi les 58 quartiers prioritaires de Champagne-Ardenne pour lesquels une donnée est disponible, un quart dispose d'un revenu médian inférieur à 9 000 euros (premier quartile). La moitié d'entre eux dispose d'un revenu médian inférieur à 10 800 euros (médiane) et un quart d'entre eux d'un revenu supérieur à 13 000 euros (quatrième quartile).

Source : Insee-DGFIP, source fiscale 2009

Parmi le groupe des quartiers en moindre difficulté, 4 quartiers, tous situés dans la Marne se distinguent par de plus faibles inégalités. À l'inverse, parmi le groupe des quartiers en forte difficulté, ceux de l'Aube et des Ardennes se distinguent par des inégalités plus élevées. En particulier, 2 quartiers, situés à Sedan et à Troyes sont classés en forte disparité de revenu.

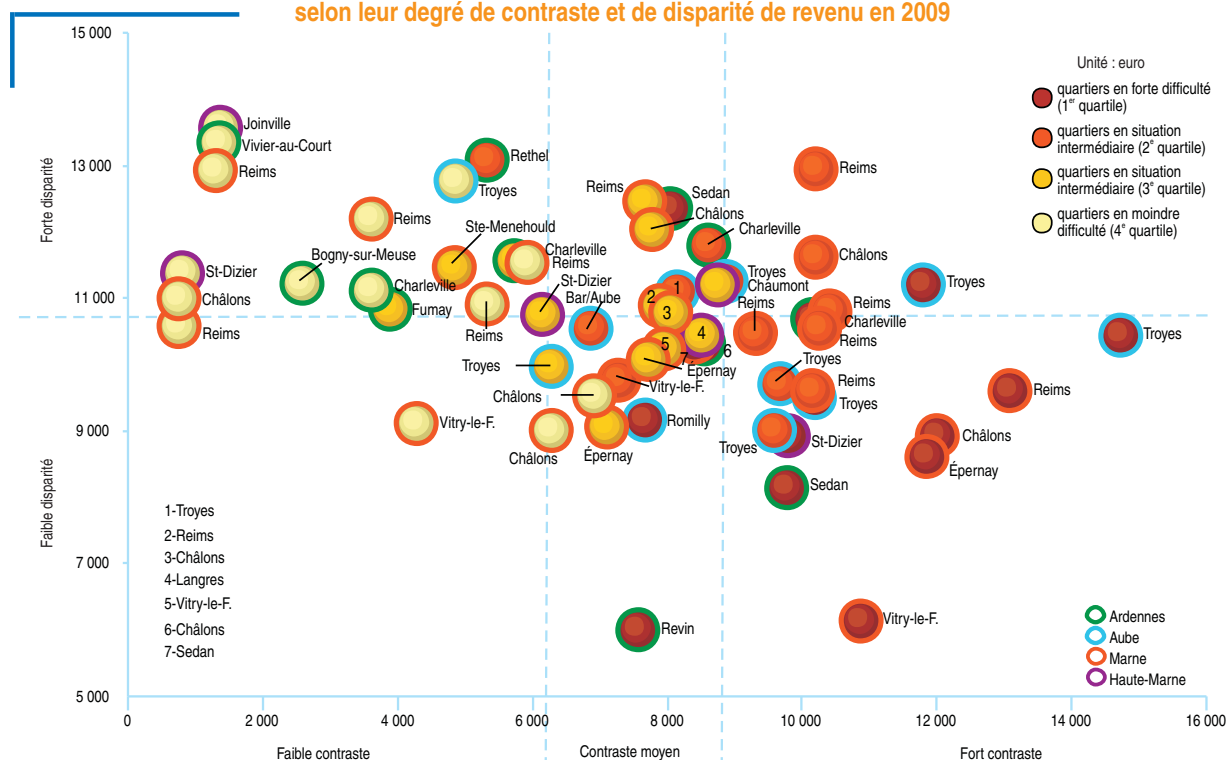
Disparité de revenu : entre mixité et forte précarité

Des inégalités de revenu importantes au sein d'un quartier ne traduisent cependant pas forcément une situation plus dégradée. Elles peuvent être le fruit d'un moindre « cloisonnement » du quartier vis-à-vis de son environnement, impliquant une plus forte présence de personnes ayant de hauts revenus, créant des inégalités plus importantes mais favorisant la mixité sociale. Ainsi, pour 15 des 16 quartiers

cumulant une forte disparité de revenu et un faible contraste, le quart des habitants les plus aisés perçoit un revenu supérieur au revenu médian de l'unité urbaine englobante. Pour les quartiers prioritaires de Joinville, Vivier-au-Court et Georges Cuvier à Reims, l'écart est même supérieur à 5 000 euros. À l'inverse, dans les 5 quartiers cumulant forte disparité de revenu et fort contraste, tous situés à Troyes, Reims et Châlons-en-Champagne, plus des trois quarts de la population du quartier perçoit un revenu nettement inférieur à celui de l'unité urbaine englobante (plus de 3 000 euros inférieur). Dans ces quartiers, les situations d'extrême précarité sont plus fréquentes : un quart de la population perçoit plus de 14 000 euros de moins que les habitants de l'unité urbaine englobante. ■

Anne Dousset, Anh Van Lu, Monique Saliou

Répartition des quartiers de la politique de la ville de Champagne-Ardenne selon leur degré de contraste et de disparité de revenu en 2009



Le **contraste** d'un quartier correspond à l'écart entre les revenus perçus par ses habitants et ceux perçus par les autres résidents de l'unité urbaine englobante.

La **disparité** d'un quartier correspond à l'écart entre le revenu maximum perçu par le quart de la population du quartier ayant les revenus les plus faibles et le revenu minimum perçu par le quart ayant les revenus les plus élevés.

Lecture : les 58 quartiers prioritaires de Champagne-Ardenne pour lesquels une information est disponible ont été regroupés selon quatre tranches de revenu correspondant aux quatre quartiles (voir tableau « Répartition des quartiers de la politique de la ville de Champagne-Ardenne par revenu médian par UC en 2009 »). Les quartiers ont ensuite été classés selon leur degré de disparité de revenu et de contraste. Trois groupes de contraste de quartiers (faible, moyen et fort), d'égale importance, et deux groupes de disparité de revenu (faible et fort) ont été définis.

Source : Insee-DGFIP, source fiscale 2009



Définitions et méthodes

Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Le **revenu fiscal**, utilisé dans la présente étude, correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration de revenus, avant tout abattement. Ainsi, il ne comprend pas les revenus sociaux non imposables (allocations familiales, aides au logement...), ni certains revenus d'épargne.

Le champ de l'étude

Pour la mise en place des indicateurs clés de la politique de la ville, quatre NQP de Champagne-Ardenne n'ont pas été pris en compte en raison de leur petite taille : Beauséjour à Châlons-en-Champagne, Bois d'Amour à Reims, Les Forges et Terres Rouges-Fertiline à Épernay.

Voir les [Indicateurs clés de la politique de la ville](#)

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Edouard Mignot - CS 10048 - 51721 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
Directeur de la publication : Patrick Redor, directeur régional de l'INSEE
Chef du Service Études et Diffusion : X
Rédaction en chef : David Bates
Secrétaire de fabrication : Mireille Chasseigne - Création de l'image visuelle : 5pointcom
Imprimeur : Le Réveil de la Marne, 51204 Épernay
© INSEE-2013 ISSN 1277 5649 - Dépôt légal 2013



Une version électronique
de ce document est disponible sur :
www.insee.fr/champagne-ardenne
Rubrique :
produits et services, publications